

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



SALON BOIS & HABITAT

Six ans d'existence, six ans d'expérience

ETIENNE BERTRAND

asbl Bois & Habitat



La sixième édition du Salon Bois & Habitat approche à grand pas. Si l'évènement rencontre le même succès que l'année passée, ce sont pas moins de 25 000 visiteurs qui déambuleront dans les allées du Palais des expositions de Namur du 19 au 22 mars prochain. Derrière ce salon, l'asbl Bois & Habitat et son directeur, Étienne Bertrand. Nous l'avons rencontré afin de savoir ce qui avait changé dans le secteur de l'habitat en bois depuis la création de l'asbl. Il nous livre ici ses impressions.



Les premières actions de l'asbl Bois & Habitat ont commencé en 1997, deux ans avant la création de l'association. Le projet fondateur, qui devait être un *one-shot*, visait la sensibilisation du grand public à la construction à ossature bois au travers d'un cycle de conférences, couplé à des visites de maisons. Nous avons très vite été débordés, plus de 4 000 personnes ont assisté aux conférences. Ce fut une surprise car nous pensions que la construction en bois était quelque chose d'assez marginale.

Vu le succès, un nouveau cycle de conférences a été organisé et nous avons également participé à l'édition '98 de Batibouw. En 1998 fut également organisé un voyage au Canada avec une trentaine d'architectes.

À l'époque, nous étions surtout confrontés à des questions comme : « C'est bien de construire en bois mais maintenant, concrètement, comment réaliser notre projet ? » « Est-ce que vous

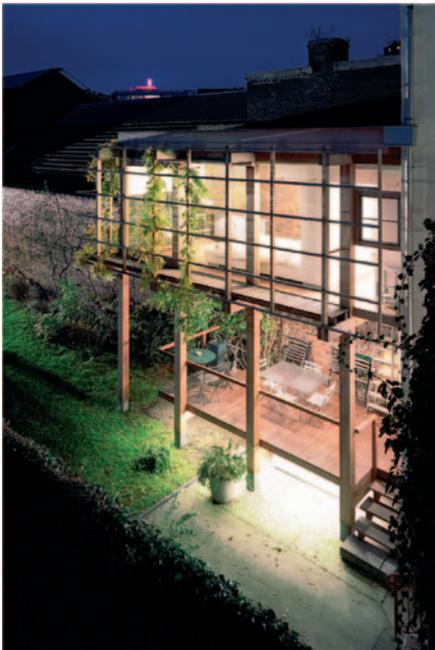
connaissez un constructeur, un architecte ? » « Quelles sont les obligations urbanistiques dans ce domaine ? »... tout un tas de questions pertinentes qui nous ont poussé, sous la pression et la sollicitation des candidats bâtisseurs, à organiser un salon qui permettrait de rassembler l'offre, la demande et l'administration. Ce fut donc le premier Salon Bois & Habitat en 1999.

Dans le cadre de ce premier salon, un concours d'architecture fut organisé afin de présenter les architectes aux candidats bâtisseurs. Le premier « Carnet de route » a également vu le jour cette année-là. La rencontre avec les constructeurs était assurée lors du salon.

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis : de 80 exposants et 10 000 visiteurs en 1999, ce qui n'était pas mal pour un premier salon, nous étions, en 2003, à 250 exposants et 25 000 visiteurs. En dehors des salons, nous avons poursuivi la sensibilisation du grand public, *via* des visites, des articles de presse, des conférences... Mais également une sensibilisation des architectes par les « Carnet de route » et, bien sûr, les colloques lors des salons.

LA DGATLP SOUS PRESSION

Durant ces dernières années, nous avons installé un véritable *lobbying* auprès de la DGATLP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine). Car ce qui bloquait la construction en bois en



Jean-Marie Dethier © daylight.com

région wallonne, c'était d'une part une peur instinctive de ce type d'habitat (l'effet « chalet », le risque d'incendie...) et, d'autre part, l'interdiction posée par l'administration de l'urbanisme de construire en bois. Nous nous trouvons donc en porte-à-faux entre le monde politique qui voulait pousser la construction en bois et l'administration qui ne voulait absolument pas en entendre parler.

Mais dès 2001 avec la parution de nos premiers « Carnet de route », la DGATLP s'est rendu compte que nous faisons la promotion d'une architecture de qualité : nous n'étions pas payés par le secteur du bois pour vendre de la planche mais, nous essayions de guider le candidat bâtisseur et l'architecte dans une certaine qualité urbanistique. Le dialogue s'est alors installé.

Notre discours vis-à-vis de l'administration a été le suivant : à notre avis, la construction en bois allait prendre un essor extraordinaire et l'administration ne pouvait pas rester à côté de l'évolution de la société. Si elle continuait à refuser les projets qui lui étaient soumis et à attendre que ça passe, elle allait au devant de gros soucis. On verrait fleurir n'importe quoi : des chalets suisses, des maisons canadiennes de tous les styles.

La DGATLP a donc fait le choix de sensibiliser les gens à une certaine qualité d'architecture. Cette qualité se traduit par de bonnes réglementations urbanistiques, un choix judicieux des matériaux, une bonne mise en

œuvre... garante d'une certaine technique patrimoniale de notre architecture de demain.

De plus, les changements de lois qui ont récemment visé à donner plus d'autonomie aux communes en terme d'urbanisme ont poussé la Direction Générale à élargir la sensibilisation auprès des communes. C'est elle qui a entièrement financé un projet d'exposition itinérante à travers toute la région wallonne. Cette expo montrait des projets d'architecture bois et de développement durable et était couplée à une formation de tous les fonctionnaires communaux.

La décentralisation des décisions en terme d'urbanisme a également abouti à la création des CCAT (Commission consultative d'aménagement du territoire) chargées d'appréhender de manière plus adéquate la construction en bois. Il y a maintenant une plus juste évaluation des permis de bâtir. Bien sûr ce n'est pas parce que c'est en bois que le projet passera mais le bois n'est plus un handicap majeur.

Depuis lors, de très grandes portes se sont ouvertes et nous travaillons main dans la main avec l'administration.

LA FORMATION DES ARCHITECTES

Le travail que nous faisons aujourd'hui avec la DGATLP, c'est de former les architectes. Un programme qui va commencer l'année prochaine, visera à une meilleure mise en œuvre du bardage. Car si l'aspect constructif est maîtrisé par les architectes et les artisans, il reste des problèmes de mise en œuvre du bardage qui est finalement la seule chose qui intéresse l'urbanisme (l'aspect extérieur du bâtiment).

Assurer un bon vieillissement extérieur du bois n'est pas chose évidente. Si on fait des débordements de toitures à certains endroits et pas à d'autres, le bois sera protégé là où le débordement est fort et moins ailleurs. Cela peut faire apparaître des nuances de couleur dans le bardage qui sont disgracieuses à plus ou moins long terme. Ce qu'il faut, c'est que l'architecte pense au vieillissement de son bois en le laissant exposé de manière uniforme aux UV. Le bois peut vieillir natu-

rellement s'il est exposé de manière uniforme. Même un débordement d'appui de fenêtre de 3 cm fera apparaître une salissure. Ce genre de chose est en partie connue grâce à l'expérience qui commence à s'accumuler.

UNE HISTOIRE D'HISTOIRE

Le problème de l'architecture bois en Belgique, c'est que depuis le XVII^e siècle on a oublié, rangé dans le tiroir, la construction bois. À l'époque, les constructions brûlaient rapidement pour tout un tas de raisons : guerres, grands incendies urbains, les maisons avaient des toits de chaume, elles étaient chauffées au feu vif... Des édits ont donc interdit de reconstruire en bois pour protéger les villes. Ces interdictions ont enterré durant trois siècles la construction bois en Belgique. D'autres régions, comme le nord de l'Europe ou de l'Amérique ont, par contre, continué à construire en bois et sont passées du pan de bois au XVI^e au colombage au XVIII-XIX^e. Ensuite, le colombage les a conduit à l'ossature bois grâce à l'apparition du panneau déroulé, d'une part (au début du siècle passé), à la fabrication de clous et au sciage standardisé, d'autre part. Le colombage, qui utilisait des morceaux de bois relativement brut, est donc passé à des constructions standardisées et préfabriquées d'ossature bois. Et jusqu'à présent, à chaque découverte technique, ils ont amélioré leur mode de construction en adaptant la technique au bois. Tandis que dans nos pays, nous devons tout redécouvrir.



© Bois & Habitat





© Serge Henratin



FHW architectes © Michael Rasche, Dortmund

Chez nous, le bois est revenu dans les années '70 avec les maisons de seconde résidence. Avant ça, on l'utilisait en plancher, en revêtement intérieur, en menuiserie mais c'est tout. Il était relégué dans l'habillage intérieur. Les premières maisons de vacances construites le long de la Semois, de la Lesse et partout dans notre Ardenne ont donc commencé à le réhabiliter. Malheureusement, la maison de vacances est liée à quelque chose de rapidement construit et le chalet « suisse », importé en kit directement d'Autriche ou de Norvège a été souvent choisi. On risquait donc effectivement d'altérer notre patrimoine bâti dans la mesure où il n'y a aucun lien entre ce genre de chose et ce qui se faisait chez nous.

C'est pourquoi l'administration de l'urbanisme a interdit, je pense à raison, la construction en bois. On ne maîtrisait pas une adaptation architecturale mais on faisait une simple transposition d'un pays à l'autre. Et encore maintenant, des maisons qui sont peut-être très belles dans leur contexte d'origine, de type américaine par exemple ont du mal à s'implanter en Europe parce qu'elles ne correspondent pas à nos paysages et à notre urbanisme.

On peut réinventer ce genre de chose chez nous mais adaptons-le à notre architecture. C'est ce que nous essayons de faire *via* les « Carnet de route » et les conférences que nous proposons. Nous montrons que l'architecture bois peut être tout autre chose que le chalet « suisse ».

C'est dans le même esprit que, chaque année, nous invitons des suisses, des autrichiens, *etc.* qui sont des architectes extrêmement contemporains, pour prouver que la construction bois en Suisse est aussi différente. Ils projettent le bois vers le futur et pas vers la nostalgie. Cette année, le salon a pour invité d'honneur le Canada. Nous allons faire avec eux la même démarche : montrer qu'au Canada on construit en bois de manière résolument contemporaine et que cela n'a rien à voir avec « ma cabane au Canada ».

Ce qui a fait évoluer le secteur de la construction en bois c'est aussi une certaine sensibilité environnementale dans un public de plus en plus large.

Il y a 20 ans, la construction bois s'adressait, comme je l'ai dit, au chalet mais aussi aux architectes expérimentalistes qui se lançaient dans des projets qui n'étaient pas fait pour séduire la majorité des candidats bâtisseurs. Aujourd'hui, la construction en bois semble s'adresser à un plus large public pour tout un tas de raisons.

LA RESSOURCE EN BOIS

Au départ, la construction en bois a été soutenue par la Région wallonne pour tenter de trouver des débouchés, essentiellement à nos bois résineux. Vu qu'ils étaient déjà utilisés en bois de charpente, la démarche a été de se dire qu'ils pouvaient aussi convenir pour l'ossature bois. L'idée était donc bien, pour les politiques de l'époque, de développer la maison en bois pour, en augmentant la demande en bois de qualité, développer la filière bois régionale et surtout le secteur de la seconde transformation bois en Wallonie.

Or, il est clair aujourd'hui que si on a l'impression que la demande en construction bois a quintuplé, le bois wallon n'a pas du tout suivi la même courbe. Il n'empêche, notre idée est que plus la demande en bois de qualité augmente plus le bois wallon en profitera, même si le bois d'importation est largement utilisé. En élargissant la demande en général, on favorise les débouchés pour nos bois régionaux de toute espèce. Et si la demande se développe en Wallonie, et que le bois de qualité est présent également, pourquoi les unités de transformation ne viendraient-elles pas s'installer dans notre région ?

Sur le plan environnemental, plus on développe la demande en bois de qualité, plus le forestier pourra valoriser son travail et c'est donc la forêt dans son ensemble qui en profitera.

Mais si le marché du bois wallon n'a pas décollé de la même manière que la construction en bois, c'est, d'après ce que l'on entend chez les constructeurs, un problème d'approvisionnement, de qualité de bois, de séchage et de triage. Ces trois éléments expliquent qu'effectivement, la demande a été plus grande que l'offre de qualité. Le bois wallon n'a pas été « à la hauteur ».



Ceci dit, si cette qualité est nécessaire pour l'ossature, car c'est la partie de la construction la plus difficile à atteindre et à remplacer, c'est moins le cas pour le bardage. Comme on l'a déjà dit, la seule exigence est qu'il vieillisse de manière uniforme. À partir de là, s'il faut le remplacer au bout de 20 ans, ce n'est pas compliqué : on arrache tout, comme on fait d'une toiture, on se chauffe avec pendant trois ans et on en remet un nouveau. Changer un bardage est quelque chose de normal, c'est prévu, c'est une couverture.

UN CHANGEMENT DES MENTALITÉS ?

À propos de l'évolution au sein du secteur de la construction en bois, il y a plusieurs choses à mettre sur le tapis.

Tout d'abord, un facteur très important et très intuitif, ou affectif, est la peur du dérèglement climatique. Les gens se rendent compte qu'il se passe quelque chose et ont une peur physique d'un jour ne plus pouvoir respirer ou vivre normalement. La situation est telle qu'un doute s'est installé et donc, utiliser un mode de construction qui ne préserve pas l'environnement, c'est exactement comme rouler dans une Chevrolet de 1960 qui crache et qui consomme ses 30 litres au 100 km. Ça n'a plus de sens, c'est même un danger. Et cette espèce de peur fait que les messages environnementaux passent de plus en plus facilement dans un public de plus en plus large. Il y a donc un problème environnemental qui touche à la conscience collective ou planétaire.

Mais il y a également une part tout à fait égoïste qui est le désir de *cocooning* qui se développe. On a envie de soigner son intérieur parce que c'est ce qui nous est proche, on a un contrôle dessus. Notre maison fait partie de notre bien-être. Le bâtisseur de maison en bois ne veut donc pas seulement sauver la planète, il a aussi besoin d'être bien chez soi.

Le troisième aspect est économique. Tout d'abord l'économie d'énergie : la qualité d'isolation thermique d'une construction en bois réduit la dépense d'énergie. Ensuite la vitesse de construction : en deux ou trois mois, une maison en bois est entièrement construite, donc le double loyer est réduit. Enfin, il ne faut pas attendre que la maison sèche, vous pouvez tapisser ou peindre directement.

L'évolution de la maison en bois est donc liée à ces trois facteurs : économie, *cocooning* et une pression environnementale avec des prescriptions de Kyoto qui, on le sait, vont nous obliger à changer nos habitudes de manière de plus en plus radicale.

On n'a pas de chiffres précis sur cette évolution, on peut juste observer des tendances. Il semblerait que l'on soit à 17 % de construction bois aujourd'hui par rapport à 4 %, il y a une dizaine d'années. La difficulté d'avoir un chiffre précis est dû, entre autres, à l'impossibilité de se baser sur les permis de bâtir pour compter le nombre de constructions en bois. Ceux-ci ne mentionnent pas s'il y a une ossature bois derrière des briques de parement. Dans le Brabant wallon, c'est souvent le cas.

On peut aussi se faire une idée *via* les entreprises de construction de maison en bois. Il y a dix ans, il y avait une dizaine d'entreprises, maintenant, on en compte une soixantaine. Elles se sont également fortement industrialisées. Il y en a de plus en plus, certaines construisent 500 maisons par an, d'autres 3 mais il y a aussi beaucoup d'entreprises qui construisent des annexes, des rehausses, des parties de maison... Donc c'est difficile, même pour une maison neuve, de dire si c'est une maison en bois. Je trouve qu'une maison idéale doit avoir une partie « dure » pour avoir de l'inertie et une partie en bois pour avoir le confort et l'isolation. À partir de quand, donc, peut-on dire qu'il s'agit d'une maison en bois ? Le débat reste ouvert.

Voilà donc la difficulté de fixer une réelle part de marché. On pourrait évidemment travailler par mètre cube de bois de construction vendu mais il faudrait alors s'adresser aux négociants en bois.

Un élément important que je n'ai pas encore abordé sont les produits d'entretien et de préservation. Ils ont fait un bon considérable dans la qualité, ce qui a permis de faire gagner au bois des utilisations jusqu'alors réservées au dallage ou à la pierre comme des hall d'entrées ou autres zones de passage intensif.

Enfin, je ne peux pas terminer sans aborder une question récurrente : la valeur de revente immobilière d'une maison en bois. Une grande crainte des gens, il y a quelques années, était de savoir s'ils pourraient revendre leur maison. C'est vrai que la maison est, en règle générale, le plus gros investissement d'une vie. Alors les questions de durabilité se posent. Vaut-il pouvoir passer notre retraite dedans, quelle sera sa valeur de revente ? Aujourd'hui cette incertitude sur la valeur immobilière à long terme et la résistance au temps ne se pose plus. Au contraire, il y a un atout qui s'est installé qui est l'économie à l'utilisation dont nous avons déjà parlé.

Aujourd'hui, on voit dans les annonces immobilières des maisons en bois qui s'affichent comme telles. C'était impensable il y a 5 ans. Le marché a adopté la construction bois. ■

